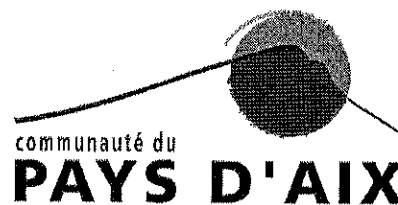


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B138-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B138

OBJET : Agriculture et forêt - Mise en œuvre de la CIF du Pays d'Aix - Interventions sur Pertuis

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et forêt

**Objet : Mise en œuvre de la CIF du Pays d'Aix – Interventions sur Pertuis.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Sur la base de la nouvelle Convention d'Intervention Foncière cadre du Pays d'Aix 2010/2013, le présent rapport propose la mise en œuvre d'une action foncière agricole. Il s'agit de 3 préemptions dont une avec révision de prix. Elle concerne la commune de Pertuis dans le cadre du remembrement de la plaine :

- « Le Père Grand » BC 143,144, 145 pour une surface de 1,56 hectare
- « Iscles de Malespine » F 759, 1276 pour une surface de 0,2097 hectare
- « Iscles de Malespine » F 711 pour une surface de 0,0965 hectare

Soit une surface totale de 1,8662 hectare.

Exposé des motifs :

La politique de la Communauté du Pays d'Aix, en matière d'intervention foncière en zone rurale, repose sur une convention passée avec la SAFER, établissement public seul compétent pour ce type d'intervention.

1. Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière :

Cette convention prévoit une information quotidienne des communes concernant le marché foncier en zones agricoles et naturelles. Cette information via les notifications de vente (DIA) a pour objectif de permettre aux communes d'appuyer les interventions de la SAFER afin de diminuer les phénomènes spéculatifs sur les

terres agricoles et/ou d'empêcher des occupations non conformes à la vocation de ces espaces, notamment par la procédure de révision de prix.

Le fonds d'intervention foncière mis en place en contrepartie de ces interventions permet de garantir la bonne fin de l'opération de préemption si le vendeur ne retire pas son bien de la vente et que la SAFER doit acheter au prix notifié ou au prix fixé par le Tribunal en cas de contentieux.

La CPA s'engage également à prendre en charge les frais de dossier SAFER (598 € TTC), lorsque le propriétaire vendeur retire son bien de la vente.

Depuis 2005, la Communauté du Pays d'Aix, dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture et de politique foncière agricole, accompagne la commune de Pertuis et le Conseil Général de Vaucluse dans la réorganisation de la plaine agricole. Lors du Bureau du 7 octobre 2011, elle a décidé sa participation à l'étude préalable d'aménagement qui va déterminer le périmètre et la forme de l'aménagement foncier. Dans l'attente, afin de répondre aux multiples pressions qui continuent de s'exercer sur cette plaine agricole et de préparer dans les meilleures conditions l'aménagement foncier, il a semblé opportun de constituer un stock de parcelles agricoles en fonction des sollicitations. Cela permettra de répondre aux objectifs de l'aménagement foncier (création d'îlots d'installation, équipements publics,...).

Dans le cas présent, il s'agit d'une opération de préemption concernant 3 ventes de parcelles dont une avec révision de prix sur la commune de Pertuis :

- « Le Père Grand » BC 143,144, 145 pour une surface de 1,56 hectare. Le vendeur a notifié la SAFER d'une vente pour un montant de 47 000 € qui ne correspond pas au marché agricole. D'où la demande d'intervention en révision de prix pour un montant de 30 000 € que la SAFER nous demande de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.
Si le propriétaire accepte cette révision du prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la CPA dans le cadre du remembrement de la Plaine de Pertuis.
S'il retire son bien de la vente les frais s'élèveront donc à 598 € TTC que la communauté s'est engagé à prendre en charge conformément à la convention d'Intervention Foncière (CIF).
- « Iscles de Malespine » F759, 1276 pour une surface de 0,2097 hectare, préemption au prix notifié soit 18 600 € que la SAFER nous demande de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.
- « Iscles de Malespine » F711 pour une surface de 0,0965 hectare, préemption au prix notifié de 3 000 € que la SAFER nous demande de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération.

Les tableaux et les fiches annexés au présent rapport éclairent la proposition d'intervention foncière et résument les 3 opérations.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2010-B268 du Bureau du 11 Juin 2010 relative à la Convention d'Intervention Foncière cadre du Pays d'Aix pour les années 2010/2013 ;

VU la délibération n°2011_B 393 du Bureau du 7 octobre 2011 relative à la participation de la Communauté à l'étude préalable d'aménagement ;

VU l'avis favorable du maire de la commune concernée ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment celle de mener toutes actions concernant la mise en œuvre de la convention d'intervention foncière, approuvée par la délibération n°2003_A118 du 27/06/03, et notamment l'exercice par la SAFER de son droit de préemption au bénéfice de la communauté ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique en date du 13 février 2013 ;

Dispositif :

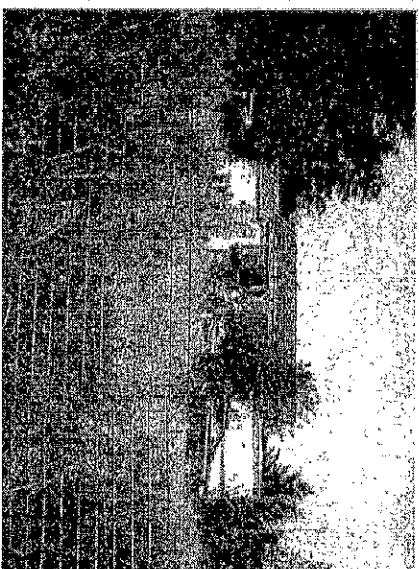
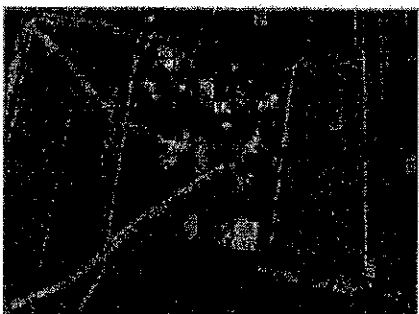
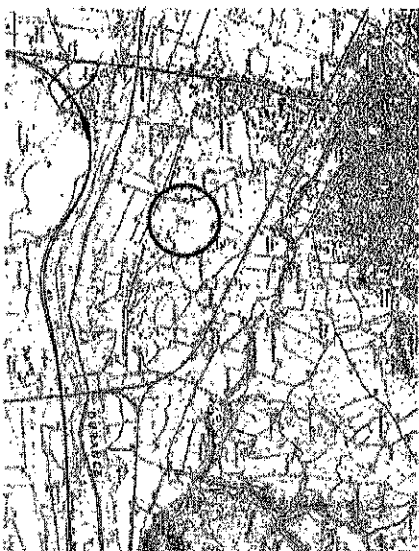
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'intervention demandée par la SAFER de 3 préemptions dont une en révision de prix sur Pertuis dans le cadre de la convention d'intervention foncière,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses liées à l'intervention de la Convention détaillée dans le tableau sera imputée à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92-611 pour un total de 598,00 € TTC (cinq cent quatre vingt dix huit euros) qui présente les disponibilités nécessaires, après notification par la SAFER du retrait de la vente des propriétaires.

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Demande d'enquête par la commune le : 12/09/2012
Réponse de la CPA avant le : 22/10/2012

Vendeur (Notification)	Commune	Description du bien	Prix notifié	Prix proposé	Remarques
CHAROT AR 84 12 0222 01	PENTUIS * ISOLS DE MALISPINE *	2097 m ² Terres avec bâtiments (hangar, cabanon et mobile-home)	18.600,00€	Préemption au prix	Parcelles situées en zone de remembrement, deux propriétés communales en contiguïté.



	Bien objet de la vente
	Commune de Pentuis

Conditions de rétrocession du bien à la CPA suite à la préemption :
Prix de rétrocession : 21.588,00€
Frais de portage et financiers* : 1,05€/jour
** Jute cotisée pour la période allant du jour de l'acquisition pour la CPA au jour de paiement effectif par le vendeur*

FICHE DE LIAISON SAFER / COLLECTIVITE
A RETOURNER AU BUREAU DEPARTEMENTAL CONCERNE

84 - PERTUIS
NO 84 12 1816 01 - 07/06/2012
Vendu : CHABOT David / SEDOUD, MUNIZ Indivision

Soudainement une enquête de la part de nos services ? ☒ oui ☐ non

SERVICES DEPARTEMENTAUX

Alpes de Haute-Provence
Rue de la Durançe
CS 20917
04107 MANOSQUE CEDEX
Tél : 04 82 78 99 04
Fax : 04 82 78 99 00
E-mail: dds@safer-paca.com

Hautes-Alpes
Les Perrenchies
8 Avenue Jean Jaurès
05009 GAP
Tél : 04 88 78 99 05
Fax : 04 82 83 99 02
E-mail: dds@safer-paca.com

Alpes-Maritimes
MIR 52 Augustin - PAL 15
UP 93 254
06202 NICE CEDEX 3
Tél : 04 88 78 99 05
Fax : 04 93 73 86 87
E-mail: dds@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône
Pôle d'activités - Sarcos 3
Le Mercure 8, 21 Les Allées
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tél : 04 88 78 99 03
Fax : 04 82 30 83 67
E-mail: dds@safer-paca.com

Var
La Gueyrone
Route du Vieux Cannet
83140 LE CANNET DES MAURES
Tél : 04 88 78 99 03
Fax : 04 94 60 92 97
E-mail: dds@safer-paca.com

Vaucluse
Maison de l'Agriculture - Agroparc
97 Rue des Molineries
CS 70013
84016 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 88 78 99 04
Fax : 04 99 84 02 15
E-mail: dds@safer-paca.com

o Motivation

Objectif de l'enquête agricole ☐ environnemental ☐ lutte contre la spéculation foncière ☐

Observations (volonté, intérêt, usage, viabilité, servitudes, occupation du bien...)

Habitation non destinée à l'usage de logement
Remplacement de la toiture sur le village
Parcelle faisant partie du lotissement d'étude du Remembrement VDX
o Environnement et potentiel d'occupation du bien

Situation dans le document d'urbanisme (zonage) : ☐ A ☒ AN ☐ AU ☐ Autre (ND1 et ND2)

Emplacements réservés : ☐ oui ☒ non

Bien situé dans une zone à risque au PPRI ? ☐ oui ☒ non

Potentialité du terrain

Nature du terrain

o Acquéreur notifié

Avez-vous eu un contact avec l'acquéreur notifié Indivision SEDOUD, MUNIZ ?

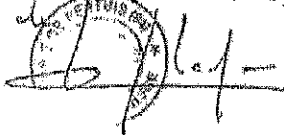
☐ oui ☒ non

Projet de l'acquéreur notifié (s'il est connu de la collectivité) :

o Acquéreurs potentiels (personnes intéressées par la valorisation du bien)

Nom et adresse	Statut et activité	Projet

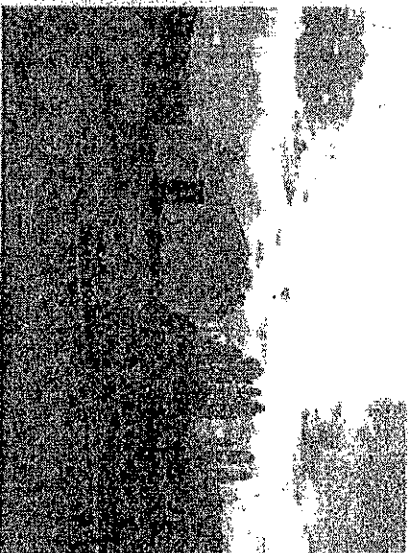
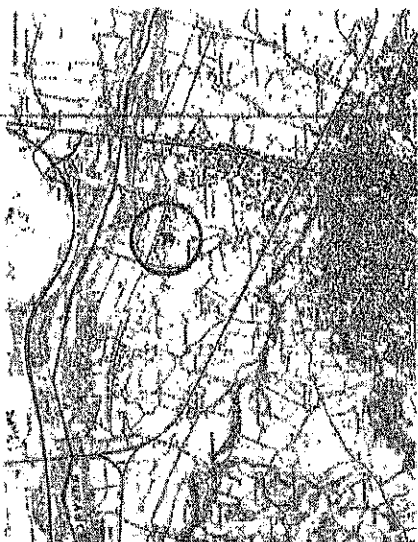
Date et signature : 16/09/2012



DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D' INTERVENTION FONCIERE

Demande d'enquête par la commune le : 24/10/2012
Réponse de la CPA avant le : 29/10/2012

Vendeur (Notification)	Commune	Description du bien	Prix notifié	Prix proposé	Remarques
HOURSE AR 84 12 0226 01	PERTUIS « LE PERE GRAND » BC 143, 144, 145	15600 m² Terres avec bâtiment (calédon)	47.000,00€	30.000,00€	Parcelles situées en zone de remembrement, une propriété communale en contiguïté.



Légende:

 Bien objet de la vente

 Commune de Pertuis

Conditions de rétrocession du bien à la CPA suite à la intervention :
Prix de rétrocession : 34.200,00€
Frais de portage et financiers* : 1,65€/jour

* Jours calculés pour le période entre du jour de l'acquisition par la SAEG ou jour du paiement effectif pour la collectivité entre les mains de la SAEG

**FICHE DE LIAISON SAFER / COLLECTIVITE
A RETOURNER AU BUREAU DEPARTEMENTAL CONCERNE**

04 - PERTUIS
NO 04 12 1888 01 - 17/09/2012
Vente : HOURSE André / FERNANDEZ Richard

Seulez-vous une enquête de la part de nos services ? ☒ OUI ☐ NON

SERVICES DEPARTEMENTAUX

Alpes de Haute-Provence
Route de la Durançon
CS 26077
04107 MANDOUQUE CEDEX
Tél : 04 88 73 00 04
Fax : 04 92 72 99 60
E-mail: dds@safer-paca.com

Hautes-Alpes
Les Porrenchets
8 Avenue Jean Jaurès
05000 GAP
Tél : 04 88 78 00 05
Fax : 04 92 53 99 52
E-mail: dds@safer-paca.com

Alpes-Maritimes
Apt St Augustin - PAL 15
BP 93 254
06205 NICE CEDEX 3
Tél : 04 88 78 00 06
Fax : 04 93 71 06 87
E-mail: dds@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône
Pôle d'activités - Sortie 2
La Murelle 5, ZI Les Mûres
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 57
E-mail: dds@safer-paca.com

Var
Le Guespin
Route du Vieux Cannet
83340 LE CANNET DES MAURES
Tél : 04 88 78 00 83
Fax : 04 94 68 22 97
E-mail: dds@safer-paca.com

Vaucluse
Maison de l'Agriculture - Agroparc
97 Rue des Acunajules
CS 70013
84918 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 88 78 00 84
Fax : 04 99 64 82 15
E-mail: dds@safer-paca.com

o Motivation

Objetif de l'enquête agricole ☒ environnemental ☐ lutte contre la spéculation foncière ☒

Observations (voisinage, interst, accès, viabilité, servitudes, occupation du bien ...)

Habitat local non classé par le SAFER
Parcelle cadastrale n° 125...
Revenu foncier (avec pts 121, 140, 139, 138, 137 ...)

o Environnement et positionnement géographique du bien

Situation dans le document d'urbanisme (zonage) : ☐ A ☒ AN ☐ U ☐ AU ☐ Autre N.D.S.

Emplacements réservés : ☐ oui ☒ non

Bien situé dans une zone à risque au PPR ? ☐ oui ☒ non

Potentialité du terrain

Nature du terrain

o Acquéreurs notifiés

Avez-vous eu un contact avec l'acquéreur notifié Richard FERNANDEZ ?

☐ oui ☒ non

Projet de l'acquéreur notifié (s'il est connu de la collectivité) :

o Acquéreurs potentiels (personnes intéressées par la valorisation du bien)

Nom et adresse	Statut et activité	Projet
LANGON Robert		

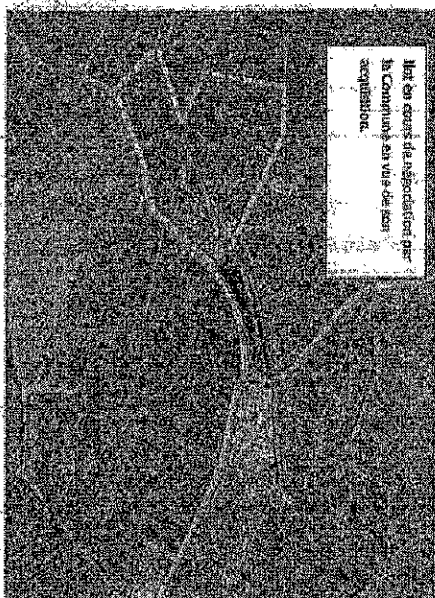
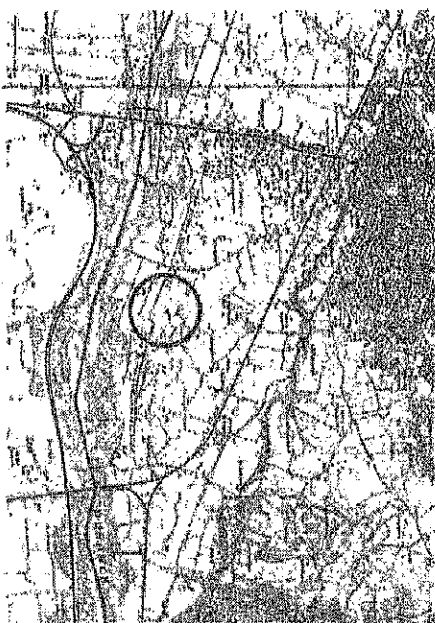
Date et signature 21/09/2012

[Signature]

DOSSIER REALISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Demande d'enquête par la commune le : 12/09/2012
Réponse de la CPA avant le : 19/10/2012

Vendeur (Nomenclature)	Commune	Description du bien	Prix notifié	Prix proposé	Remarques
MERANCO / JEINCOURT AP 84 12 0225 01	PERUIS « ISLES DE MALESPINE » F 711	965 m² Terre nue en partie clôturée	3.000,00€	Préemption au prix	Parcelle située en zone de reembrement, propriétés communales à proximité.



Lot en cours de négociation par
la Commune en vue de son
acquisition.

Légende : Bien objet de la vente
 Commune de Peruis

Conditions de rétrocession du bien à la CPA suite à la préemption :

Prix de rétrocession : 4.600,00€

Frais de portage et financiers* : 0,22€/jour

* Prix calculé pour la période entre la date de l'acquisition par la SPA et la date de paiement effectif par la collectivité entre les mains de la SPA.

**FICHE DE LIAISON SAFER / COLLECTIVITE
A RETOURNER AU BUREAU DEPARTEMENTAL CONCERNE**

84 - PERTUIS
N° de dossier : 04/0012012
Vente : MENANCY, GINGOURT adjudication / RAHMANI Mohamed

Seul avez-vous une responsabilité sur les services ? ☒ oui ☐ non

o Motivation

Objectif de l'enquête agricole ☒ environnemental ☐ lutte contre la spéculation foncière ☐

Observations (voisinage, intérêt, accès, viabilité, servitudes, occupation du bien...)

Dur de permettre l'étude de l'emplacement

o Environnement et positionnement géographique du bien

Situation dans le document d'urbanisme (zonage) : ☐ A ☒ IN ☐ CU ☐ AU ☐ Autre N° 14

Emplacements réservés : ☐ oui ☒ non

Bien situé dans une zone à risque au PPR ? ☐ oui ☒ non

Potentialité du terrain

Nature du terrain

terres

o Acquéreurs notifiés

Avez-vous eu un contact avec l'acquéreur notifié Mohamed RAHMANI ?

☐ oui ☒ non

Projet de l'acquéreur notifié (s'il est connu de la collectivité) :

o Acquéreurs potentiels (personnes intéressées par la valorisation du bien)

Nom et adresse	Statut et activité	Projet

Date et signature le 12/09/2012

[Signature]

Fiche_Rahmani_collectivite_pertuis - Mai 2012

(40)

SERVICES DEPARTEMENTAUX

Alpes de Haute-Provence
Route de la Durançe
CS 20017
04107 MANOSQUE CEDEX
Tél : 04 85 78 00 04
Fax : 04 92 71 59 66
E-mail : dhs@safer-paca.com

Hautes-Alpes
Les Perrenchies
6 Avenue Jean Jaurès
05000 GAP
Tél : 04 85 78 00 05
Fax : 04 92 51 79 62
E-mail : dhs@safer-paca.com

Alpes-Maritimes
Midi St Augustin - PAL 15
BP 93 254
06205 NICE CEDEX 3
Tél : 04 85 78 00 06
Fax : 04 93 71 04 67
E-mail : dhs@safer-paca.com

Bouches-du-Rhône
Pôle d'activités - Route 3
Le Maréchal 6, Il Les Millés
13871 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél : 04 85 78 00 13
Fax : 04 41 39 33 67
E-mail : dhs@safer-paca.com

Var
La Garabanne
Route du Vieux Cannet
83349 LE CANNET DES MAURES
Tél : 04 85 78 00 82
Fax : 04 94 60 92 92
E-mail : dhs@safer-paca.com

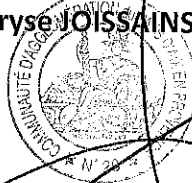
Vaucluse
Maison de l'Agriculture - Agroparc
97 Rue des Balmes
CS 70013
84918 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 85 78 00 84
Fax : 04 90 84 02 10
E-mail : dhs@safer-paca.com

OBJET : Agriculture et forêt - Mise en œuvre de la CIF du Pays d'Aix - Interventions sur Pertuis

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 MARS 2013